

BULLETIN D'INSCRIPTION

Stage Parapente

Nom _____ Poids _____

Prénom _____ Sexe _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone(s) _____

Portable _____ Fax _____

E-mail _____

Profession _____

Date de naissance _____

Etes-vous déjà licencié pour l'année en cours ? Oui Non

Si Oui, N° de licence _____ et date _____

Possédez-vous une voile ? Oui Non

Dernier stage effectué : Où _____

Quand _____ Quel niveau _____

Avant d'envoyer votre bulletin d'inscription, vérifiez auprès du secrétariat s'il reste des places aux dates souhaitées.

Je réserve ma place pour : (cocher la case et préciser la date correspondante)

le stage :

Dates du stage :



Débutant

du / au / 20...



Progression

du / au / 20...



Autonomie

du / au / 20...



Thème

du / au / 20...



Voyage

du / au / 20...

Je reconnais avoir pris connaissance du descriptif * du stage, ainsi que des conditions générales *, et y souscrire sans restriction.

(* Documents disponibles auprès du secrétariat)

Lu et approuvé, le : / / 20....

Signature :

N.B. Comment avez-vous connu l'E.P.V.L. ?

ATTENTION !

Votre inscription **ne sera validée** qu'à réception des deux pièces suivantes :

- bulletin d'inscription dûment complété
- chèque d'acompte de 100 € par stage, sauf pour les stages à thèmes et voyages dont les montants et destinataires sont précisés sur les fiches respectives.

CONDITIONS GENERALES

RESERVATION et INSCRIPTION :

- Réservez votre **place par téléphone** ou via **notre site Internet www.epvl.fr**
- L'option de réservation est maintenue **10 jours sur le planning d'inscription**.
(Au-delà de cette durée, l'EPVL considérera la place libre et pourra à nouveau en disposer sans prévenir le stagiaire ayant posé l'option)
- L'inscription **définitive** ne sera **validée** qu'à **réception du bulletin d'inscription**, accompagné de l'**acompte demandé suivant le type de stage**
- Vous recevrez en retour, une confirmation d'inscription qui vous renseignera sur les modalités de présentation au stage (lieu et heure de rendez-vous, montant du solde à régler, et détails divers ...).
Cette confirmation vous sera demandée en début de stage.

MODALITES DE REGLEMENT :

Acompte à l'inscription, et solde indiqué sur la confirmation.

Ce solde sera payé en fin de stage, et fractionné en deux règlements simultanés :

- l'un destiné à l'EPVL,
- l'autre à l'ordre du moniteur, pour la partie enseignement.

LES TARIFS DES STAGES comprennent :

L'enseignement, dispensé par une équipe de Professionnels indépendants.

L'utilisation du matériel collectif (salles de cours, navettes atterrissages/décollages, outils pédagogiques, etc..).

La mise à disposition du matériel individuel (aile, sellette, casque, récepteurs radio), sauf les stages «Autonomie» et «à Thèmes», pour lesquels, nous proposons des formules de location aux stagiaires ne possédant pas d'équipement.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Age minimum : 12 ans
(Autorisation parentale pour les mineurs et certificat médical de moins d'un mois à la date du stage)
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du parapente.
(Validité **2 ans** pour les + de 40 ans et **3 ans** pour les - de 40 ans)
- Avoir une Responsabilité Civile Aérienne personnelle.
(Comprise dans la licence FFVL, elle peut vous être délivrée par l'école, lors de l'arrivée au stage)

EQUIPEMENT :

Il est indispensable de prévoir une paire de chaussures à tiges montantes, à semelles crantées (ex. chaussures de moyenne montagne).

Une paire de gants souples est fortement conseillée.

EFFECTIFS DE STAGE SELON LE NIVEAU :

De 2 à 6 stagiaires maximum par moniteur. (norme Label FFVL).

FONCTIONNEMENT DES STAGES et ANNULATION

En cas de désistement du stagiaire :

- à plus de 15 jours avant le début du stage (cachet de la poste faisant foi)
l'EPVL conserve 50 € pour frais de dossier;
- à moins de 15 jours, **l'EPVL conserve :**
 - la totalité de l'acompte en cas d'annulation définitive
 - la moitié de l'acompte en cas de report de stage selon le calendrier de l'année en cours.

En cas d'annulation par l'EPVL pour effectif insuffisant :

Le fonctionnement des stages présentés sur le calendrier n'est pas contractuel, un stage peut être reporté ou remboursé pour manque de participants.

L'EPVL préviendra les stagiaires inscrits au minimum 15 jours avant le début du stage

- et** 1 - proposera d'autres dates en fonction du calendrier
ou 2 - remboursera en totalité l'acompte versé

En cas de perturbations météorologiques entravant la réalisation des objectifs annoncés, nous vous proposerons :

- 1 - un avoir sur un stage équivalent des journées non réalisées
(la validité de cet avoir sera valable sur l'année en cours et l'année suivante. Au-delà de cette période l'avoir est perdu)

- Ou** 2 - le remboursement des journées non réalisées.